



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
Département du territoire

Service de surveillance des communes

PR 451

Ville de Genève Administration centrale
Reçu le: 09 FÉV. 2007
Séance CA du:
Décision:
A traiter par:
Copies:

Service de surveillance
des communes
Rue des Gazomètres 7
Case postale 36
1211 Genève 8

Monsieur le Maire
de la Ville de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève

N/réf. : GZU/IGA/21/07

Genève, le 6 février 2007

Concerne : Crédit de 103 400 F, au titre de subvention extraordinaire, destiné à couvrir les frais relatifs à la mise à niveau d'équipements techniques du Théâtre du Loup

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception de la délibération du Conseil municipal de votre commune du 17 janvier 2007, relative à l'objet visé en marge, et vous informons que nous en transmettons copie à/au :

- Surveillance des communes, section financière


afin d'en obtenir le préavis nécessaire.

Sauf remarque du service susmentionné, il pourra être donné suite à cette délibération après l'échéance du délai référendaire indiqué ci-dessous, conformément à l'article 66, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Distribution :

MM. Hédiger	Mmes Koelliker
Mugny	Chapuis
Tornare	Lipawsky
Muller	SCM
Ferrazino	Service juridique
Moret	MM. Lévrier
Lassaue	Mariaux
Drahusak	Dossiers


Guillaume Zuber
Directeur

Date réelle d'affichage : 25 janvier 2007
Date légale d'affichage : 25 janvier 2007
Fin délai référendaire le : 6 mars 2007

AR-21.doc